



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARR_0533_2026

acte publié le 11.08.2026

ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRÊTÉ DE VOIRIE RÉGLEMENTANT LE STATIONNEMENT PLACE VICTOR HUGO POUR LE COMPTE DE MADAME DAMIS

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

VU l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

VU le code de la route,

VU l'article 610-5 du code pénal,

VU la délibération n°0032-2026 Election du Maire,

VU la délibération n°0033-2026 Délégations exercées par le Maire au nom de la commune,

VU la demande écrite de Madame DAMIS Léa en date du 3 Août 2026,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée d'un emménagement sis 18 Place Victor Hugo à Pont-Audemer.

ARRETE

Article 1 : Madame DAMIS Léa est autorisée à stationner un véhicule de location Intermarché sur 2 places matérialisées à hauteur du 18 Place Victor Hugo à Pont-Audemer, afin de procéder à un emménagement, le Samedi 29 Août 2026.

Article 2 : La signalétique sera mis en place, avec copie de cet arrêté, par les services techniques communautaires, le Vendredi 28 Août 2026 en fin de journée, pour la sécurité et la circulation des piétons et des automobilistes sur la zone d'intervention.

Article 3 : D'après l'article R.102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

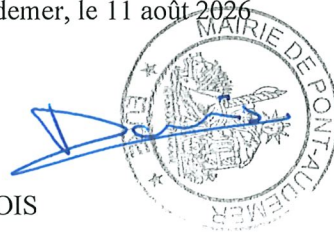
Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, les services techniques communautaires et Madame DAMIS Léa sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 11 août 2026

Le Maire



Alexis DARMOIS